



BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATIONS 2018

Le droit collaboratif : “ *Forme la plus achevée de recherche d'une résolution amiable d'un conflit* ” - Proposition 16, du rapport DELMAS-GOYON.

NOMPRENOM.....

CABINET

ADRESSE.....

E-MAIL@.....

TEL.....Fax.....MOBILE.....

ACTIVITE DOMINANTE (ne pas cocher plus de 2 cases)

Généraliste

Droit de la famille et du patrimoine

Droit commercial

Droit fiscal

Droit de la propriété intellectuelle

Droit immobilier, baux, copropriété

Droit de la santé

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>

Droit des affaires

Droit social

Droit des sociétés

Droit pénal

Droit international

Droit public

Procédure d'appel

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>

Souhaite s'inscrire à la formation au processus collaboratif (cochez les cases correspondant à vos choix et situation)

• Jours 1 & 2 Ville :

Date : / / 2018

• Jours 3 & 4 Ville :

Date : / / 2018

Moins de 30 ans : 600 € HT (720€ TTC)

Plus de 30 ans : 750 € HT (900€ TTC)

Chèque à l'ordre de l'AFPDC. A adresser à l'AFPDC, Me N. GANIER-RAYMOND, 18, rue Armand Moisant -75015 Paris. Votre inscription ne sera prise en compte qu' après règlement de la formation complète (4 jours), elle est valable pour les dates mentionnées ci-dessus. Le paiement en plusieurs chèques est accepté. Si vous sollicitez le report de votre inscription sur une session ultérieure, il vous sera facturé un surcoût de 50 € HT (60 € TTC).

Cette formation peut bénéficier d'une prise en charge par le FIF-PL.

L'AFPDC est un organisme de formation. Déclaration enregistrée sous le n° 11 75 508 59 75

RENSEIGNEMENTS :

Nathalie GANIER- RAYMOND

ngr@droit-collaboratif.org

Sophie PIALET

sp@droit-collaboratif.org

Siège social : Maison de l'Avocat • 2 rue de Harlay • 75001 Paris

Correspondance 18 rue Armand Moisant 75015-Paris

www.droit-collaboratif.org

FORMATION AU DROIT COLLABORATIF

Cet outil permet une prise en charge des conflits efficaces, notamment, des conflits qui nécessitent le maintien d'un lien entre les parties.

Seul des professionnels ayant suivi une formation spécifique et respectant les standards de l'IACP (la formation doit être donnée par des formateurs formés au processus collaboratif, formés à la formation, et une pratique régulière en droit collaboratif dans leur cabinet) peuvent pratiquer le droit collaboratif.

OBJECTIF DE LA FORMATION :

Acquisition de nouvelles méthodes d'approche, d'analyse et de prise en charge des conflits par le développement des techniques de communication, de négociation raisonnée et de gestion des conflits.

L'utilisation de cet outil supplémentaire dès l'issue de la formation permet de répondre plus efficacement et de manière appropriée à la demande des clients.

NOS FORMATEURS :

Cette formation est dispensée par 2 ou 3 formateurs selon le nombre de participants. Nos formateurs respectent les standards de l'IACP, ils ont des dossiers de droit collaboratif actifs et ont été formés pour être formateurs. A l'issue des 4 jours de formation, une attestation de formation sera remise.

CONTENU DE LA FORMATION :

La formation se déroule sous la forme de deux sessions de deux jours pleins (30h00 de formation certifiées et validée au titre de la formation continue)

JOURS 1 & 2

- **Genèse et développement** du Droit Collaboratif en France, en Europe et dans le monde
- **Les principes du processus collaboratif et le contrat de participation** : retrait de l'avocat en cas d'échec, confidentialité renforcée, transparence, travail en équipe,...
- **Le cœur du processus** : les étapes du processus collaboratif
- **Techniques mises en œuvre dans le cadre du processus collaboratif** : écoute active, reformulation, négociation raisonnée, accueil des émotions, etc.

JOURS 3 & 4

- **Le déroulé d'un processus collaboratif** : mise en pratique des apprentissages, Reconnaître les besoins et les intérêts des clients au-delà du discours de façade, trouver des options, redevenir créatif, ...

L'AFPDC VOUS PROPOSE UNE FORMATION AU PROCESSUS COLLABORATIF

Quatre journées complètes de formation en 2 sessions

Les modes de résolution des conflits qui recherchent l'apaisement et favorisent la collaboration des parties, assurent le plus souvent l'efficacité des décisions dans le temps dès lors qu'il s'agit de solutions admises par les parties et non imposées par une autorité.

Le processus collaboratif, pratiqué depuis longtemps aux Etats-Unis et au Canada avec un fort taux de réussite, a commencé à se développer en Europe et notamment en France, en Espagne, en Grande Bretagne, en Belgique, en Autriche, en Suisse ...

C'est un processus pertinent et adapté aux avocats qui répond au souhait des justiciables de parvenir à des accords pérennes dans un cadre sécurisé et apaisé.

Plus de 1 400 avocats sont maintenant formés en France.

La formation vous permettra d'acquérir de nouvelles techniques de négociation et de communication.

A l'issue de cette formation, vous serez en mesure de proposer à vos clients cet outil permettant d'accéder à des solutions non contentieuses de résolution de leurs conflits.

Attention la formation est limitée à 32 participants

La formation de 4 jours est certifiée et validée au titre de la formation professionnelle continue pour 30 heures